

التحالف العربي لمناهضة عقوبة الإعدام

The Arab Coalition Against the Death Penalty

Travaux entrepris par l'Arab Coalition against Death Penalty (*Coalition Arabe Contre La Peine de Mort*), ACADP

Préparé par

Juge Dr. Mohammed Al-Tarawneh / Président de la Coalition Arabe Contre la Peine de Mort (ACADP)

Introduction:

L'idée de créer la Coalition Arabe Contre la Peine de Mort a été lancée en marge d'un séminaire régional à Amman, en Jordanie (2-3 juillet 2007). Elle est composée de coalitions nationales contre la peine de mort œuvrant en Jordanie, en Egypte, au Maroc, au Yémen, en Mauritanie, en Palestine, en Tunisie et en Irak, a été lancée à l'initiative du Amman Center for Human Rights Studies (*Centre d'Amman pour les Etudes sur les Droits de l'Homme*), ACHRS.

Un certain nombre d'activités ont été menées à l'échelle nationale dans chaque pays :

Partie 1 : Les Travaux entrepris par l'Arab Coalition Against Death Penalty (*Coalition Arabe Contre La Peine de Mort*) :

1. Publication de nombreuses déclarations condamnant les cas d'exécutions arbitraires et extrajudiciaires ainsi que les exécutions effectuées de manière générale dans le monde arabe.
2. L'accueil favorable de la décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies lors de sa 62ème session, appelant tous les Etats pratiquant encore la peine de mort à déclarer un moratoire sur les exécutions. La position de l'Algérie, seul état arabe à avoir voté en faveur de la résolution a également été saluée.
3. Organisation d'un séminaire régional contre la peine de mort dans le monde arabe, en coopération avec l'International Organization for Penal Reform (*Organisation Internationale pour la réforme Pénale*) et le Amman Center for Human Rights Studies (ACHRS), avec le soutien de la Commission Européenne et la participation de nombreux spécialistes, chercheurs, activistes et représentants des coalitions nationales contre la peine de mort dans huit pays arabes (Jordanie, Palestine, Liban, Yémen, Egypte, Maroc, Algérie et Irak). Les discussions ont porté sur

التحالف العربي لمناهضة عقوبة الإعدام

The Arab Coalition Against the Death Penalty

l'environnement législatif, politique et social dans les pays mentionnés ci-dessus, ainsi que sur les stratégies et les plans d'action à mener pour les coalitions nationales contre la peine de mort, notamment à travers des campagnes faisant la promotion de la démocratie.

4. Publications de communiqués accueillant favorablement l'évolution de la position de certains pays arabes s'étant abstenus sur le vote portant sur la résolution visant à préparer l'abolition de la peine de mort, après que ces pays aient, auparavant, voté contre la résolution.
5. Participation à la rédaction de la Déclaration d'Alexandrie en 2008, appelant les pays arabes à appliquer la résolution de l'ONU No 62/149 sur l'abolition de la peine de mort.
6. Publication de nombreuses déclarations et communiqués sur la peine de mort, afin de mobiliser l'opinion publique contre la peine de mort dans le monde arabe.
7. Création de l'Arab Observatory Against the Death Penalty (Observatoire Arabe Contre la Peine de Mort), un site internet de documentation et de surveillance des exécutions dans le monde arabe. L'observatoire, créé en 2008 par le Amman Center for Human Rights Studies (ACHRS), sert également à coordonner les réunions de la Coalition Arabe Contre la Peine de Mort.
8. Commémoration de la journée mondiale contre la peine de mort chaque année le 10 octobre. A l'occasion de cette journée, la Coalition Arabe a envisagé la remise d'un prix pour la meilleure recherche sur la peine de mort ainsi que la reconnaissance des travaux d'activistes, chaque année le 10 octobre.
9. Participation à de nombreux séminaires et ateliers de travail organisés par des organisations de la société civile dans le monde arabe, sur des sujets spécifiques tels que :
 - _ Le rôle des juges et procureurs dans la réduction de la peine de mort.
 - _ Le rôle des avocats dans la réduction de la peine de mort.
 - _ Le rôle des médias dans la réduction de la peine de mort.
 - _ Le rôle des réseaux sociaux dans la réduction de la peine de mort.

Ces réunions ont été organisées par le Arab Center for the Independence of Arab Judges and Lawyers (Centre Arabe pour l'Indépendance des Juges et des Avocats Arabes), avec la participation de la Coalition Arabe contre la peine de mort, en Egypte, au Yémen, au Liban et en Jordanie.

10. Publication et partage des rapports d'Amnesty International et de leur bureau régional de Beyrouth, sur la peine de mort. L'Objectif est que ces rapports d'Amnesty International

التحالف العربي لمناهضة عقوبة الإعدام

The Arab Coalition Against the Death Penalty

deviennent une source d'information importante pour les travaux de la Coalition Arabe Contre la Peine de Mort.

11. La Coalition exhorte les pays arabes n'ayant pas rejoint la Coalition à le faire au plus tôt, spécifiquement les pays du Golfe, la Libye et le Soudan, dans un contexte post-printemps arabe qui a permis certaines améliorations au sein de la Coalition Arabe.
12. Développement d'un projet de coordination avec des organisations nationales de promotion des droits humains dans le monde arabe ainsi que des organisations de la société civile, afin de travailler conjointement pour lutter contre la peine de mort, qui représente une attaque contre un droit humain fondamental : le droit à la vie.
13. Le 17/04/2013, l'assemblée Générale de la Coalition Arabe contre la peine de mort s'est tenue à Amman. Le programme de travail pour les deux prochaines années a été validé et a inclus les résolutions suivantes :
 - Effectuer un suivi des communications entre les coordinateurs des membres de la Coalition à travers les réseaux sociaux.
 - Développer le contenu du site internet de la Coalition, à travers des articles et des études sur la peine de mort.
 - Mettre en place de nouveaux réseaux de communication avec des universités et des institutions académiques dans le monde arabe.
 - Création d'un prix honorifique pour les individus et les institutions ayant permis des progrès dans le domaine de la lutte contre la peine de mort.
 - Développement d'un plan d'action pour chaque coalition nationale et envoi d'une copie à la Coalition Arabe qui coordonnera les projets.
 - Etablissement de liens avec des institutions et des entités travaillant dans le domaine de la lutte contre la peine de mort.
 - Création de réseaux de communication avec des parlementaires du monde arabe ainsi qu'avec des médias, dans l'objectif de créer des groupes de lobbying contre la peine de mort au sein des parlements nationaux.
 - Election du Dr. Mohammed Al-Tarawneh comme président et du Dr. Nizam Assaf comme directeur de la Coalition Arabe Contre la Peine de Mort, lors de l'assemblée générale en 2013.

التحالف العربي لمناهضة عقوبة الإعدام

The Arab Coalition Against the Death Penalty

14. La Coalition Arabe Contre la Peine de Mort a tenu une conférence régionale sur la peine de mort en coopération avec l'université nationale d'Ajloun en Jordanie en durant le mois d'avril 2013. Cette conférence, à laquelle plusieurs coalitions nationales de pays arabes ont participé, a abordé les aspects législatifs, sociaux, politiques et religieux englobant la problématique de la peine de mort
15. La Coalition est en train de développer une base de données sur la peine de mort dans le monde arabe. Celle-ci a pour but de relever les cas d'exécutions dans chaque pays et observer les cas de jurisprudence favorisant la mise en place d'une privation de la liberté plutôt que d'une peine capitale. Cela a déjà été entrepris dans deux études sur le rôle de la justice vis-à-vis de la peine de mort en Egypte et en Jordanie.
16. La Coalition a participé à la conférence internationale sur la peine de mort à Madrid du 12 au 16 juillet 2013, en faisant une intervention orale et en soumettant une étude sur le statut de la peine de mort dans le monde arabe. L'assemblée générale de la Coalition qui s'est tenue en marge de la conférence de Madrid a réfléchi à des moyens de développer le travail de la Coalition ainsi qu'à l'agrandissement de son spectre géographique.
17. Participation à la conférence internationale contre la peine de mort, tenue du 25 au 27 juin 2016 à Oslo en Norvège.
18. Participation à la conférence internationale contre la peine de mort, qui se tiendra du 26 février au 1er mars 2019 à Bruxelles en Belgique.

Cet exposé non exhaustif est un bref résumé des activités de la Coalition Arabe Contre la Peine de Mort dans le monde arabe. L'objectif principal pour le futur est de redoubler les efforts dans un cadre plus large, en incluant la revue des législations nationales en coordination avec les parlements dans pays arabes et les coalitions nationales.

Partie 2 : Les Travaux entrepris par les organisations nationales contre la peine de mort :

En plus des travaux à l'échelle régionale entrepris par la Coalition Arabe mentionnés précédemment, chaque coalition nationale a mené des activités dans les pays en question :

1. La coalition jordanienne a tenu de nombreux séminaires sur la peine de mort, en coordination avec des ONG jordaniennes comme l'International Institute for Solidarity with Women (*Institut International de Solidarité avec les Femmes*), Al-Hayat Haq et l'Arab Center for the

التحالف العربي لمناهضة عقوبة الإعدام

The Arab Coalition Against the Death Penalty

Independence of the Judiciary and Arab Lawyers (*Centre Arabe pour l'Indépendance de la Justice et des Avocats*).

2. La coalition jordanienne a accueilli quatre réunions du comité exécutif de la Coalition Arabe, ce qui a permis l'approbation du programme de travail à venir ainsi que les règles de procédure au sein de la Coalition Arabe et la préparation de la conférence de Madrid de 2013.
3. La coalition jordanienne a organisé un séminaire intitulé « Death Penalty between Refusal and Acceptance » (*La peine de mort, entre refus et acceptation*) à l'Institut Français d'Amman le 10 octobre 2017, durant lequel la coalition a présenté des études sur les dimensions législatives, religieuses et judiciaires de la peine de mort.
4. La Coalition a organisé le séminaire « Skills of Advocacy in Death Penalty Cases » (*Compétences de plaider dans les cas de peine de mort*), en coopération avec le Amman Center for Human Rights Studies (ACHRS), en lien avec son programme de commémoration du 70^{ème} anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 octobre 2018.
5. Les nombreuses activités entreprises par les coalitions nationales d'Egypte, d'Irak, de Palestine, du Yémen, du Liban et de la Mauritanie sont publiées et disponibles sur le site de l'Observatoire arabe contre la peine de mort : <http://www.dp.achrs.org/>
6. Le Amman Center for Human Rights Studies (ACHRS), dans sa capacité de coordinateur de la Coalition Arabe, met tout en œuvre pour que les travaux et projets mentionnés ci-dessus soient mis en place.

Conclusion : Lutter contre la peine de mort implique la promotion du respect des droits humains. La peine capitale est en effet une violation flagrante du plus fondamental des droits humains : le droit à la vie.

Il est important de noter que la structure de la Coalition Arabe et des coalitions nationales sont caractérisées par deux facteurs principaux : la Coalition Arabe est, pour le moment engagée dans ses activités de manière volontaire et sans financement extérieurs ; le printemps arabe a changé l'environnement socio-politique du monde arabe depuis maintenant huit ans.

La Coalition Arabe contre la peine de mort a permis d'importantes avancées, notamment en brisant le tabou englobant la peine de mort. Les travaux de la Coalition Arabe ont permis de pouvoir parler plus librement qu'auparavant sur la peine de mort.